



Grand Port Maritime de Rouen

Ph. DEISS, Directeur du Port

AVIS A LA NAVIGATION N° 2012 / 95

PORT DE ROUEN

INTERDICTION DE STATIONNER

Rive Gauche Amont

Dans le cadre de la mise en place de « ROUEN SUR MER » édition 2012 **quai rive gauche amont**, entre le Pont Guillaume Le Conquérant et le Pont Jeanne d'Arc, des opérations de déchargement de sable à partir d'une péniche se feront :

le mardi 05 juin dès 07 h 00 pour une durée de 10 h 00.

L'accostage sera formellement interdit de la borne 145 à 155

Engins sur place : Pousseur « JONATHAN » et barge « SEBASTIEN »

Il est demandé aux usagers de la voie d'eau de ralentir en arrivant au niveau du chantier.

Rouen, le lundi 04 juin 2012.

Pour le Directeur du Port,
Le Commandant de Port,

J.Y. DERANSI